



L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs  
des écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les  
inspecteurs chargés de circonscription du  
premier degré

Mesdames et messieurs les principaux  
de collèges avec SEGPA

Nice, le 18 avril 2018

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes

Division du Personnel  
1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Sakina Sadouk  
Gestionnaire  
Téléphone  
04 93 72 63 57

Mél.  
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Objet : Recrutement poste à profil « Directeur REP + »

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des écoles l'appel à candidatures cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

La nomination se fera à titre définitif.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : [ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr))  
**avant le vendredi 11 mai à midi**

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

## DIRECTEUR en REP+

**Type d'emploi :** Poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

**Date de prise de fonction :** à la rentrée scolaire suivante.

**Conditions de nomination :** Nomination à titre définitif

**Conditions de rémunération :** Se référer à la grille relative au régime indemnitaire de directeur en REP+

**Organisation du temps de travail :** Le temps d'enseignement pourra faire l'objet d'une décharge de service en classe en fonction du nombre de classes

**Cadre réglementaire :** circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 et circulaire n° 2014-163 du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**Description des missions :** Au-delà des missions ordinaires du directeur d'école, il est demandé :

- De rendre opérationnel le projet d'école élaboré en lien avec le contrat d'objectifs du réseau :
- Proposer et mettre en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau
- Garantir l'articulation entre les objectifs visés à l'école maternelle et ceux de l'école élémentaire et de garantir une liaison école-collège limitant les ruptures (dans le cas d'une direction d'école élémentaire ou primaire).
- D'élaborer et mettre en place une stratégie fédératrice au service de la réussite des élèves.  
D'organiser la scolarité de tous les élèves et d'apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide
- De concevoir et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau
- De garantir l'articulation entre les objectifs visés à l'école maternelle et ceux de l'école élémentaire et de garantir une liaison école-collège limitant les ruptures (dans le cas d'une direction d'école élémentaire ou primaire).
- D'impulser des projets et/ou des actions innovantes respectueuses des besoins des élèves notamment dans le cadre de parcours citoyen, de parcours en éducation physique et sportive et de parcours en éducation artistique et culturelle.
- De participer aux différentes réunions du comité de pilotage du réseau et du conseil Ecole-Collège, et de contribuer activement aux travaux de ces deux instances.
- D'animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles REP, du collège et les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- De communiquer très régulièrement avec l'équipe de circonscription.
- D'accompagner les familles à l'exercice de la parentalité.

**Compétences et qualités requises :**

- Avoir des capacités d'écoute pour faire face à des situations de conflits et parvenir à pacifier des situations ou résoudre des problèmes délicats
- Maintenir un climat scolaire compatible avec la sérénité des apprentissages
- Savoir impulser et accompagner des initiatives
- Posséder des compétences d'organisation, d'analyse et de synthèse.
- Avoir une connaissance précise des orientations pédagogiques de la refondation de l'école et plus particulièrement de la refondation de l'éducation prioritaire
- Bien connaître le fonctionnement du système éducatif dans son ensemble (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)
- Maîtriser les outils numériques
- Savoir travailler en équipe, communiquer efficacement et se former pour se mettre en capacité de proposer aux équipes un appui pédagogique

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :** Pour tout renseignement complémentaire, les personnels intéressés par ce type de poste voudront bien se rapprocher des IEN concernés.

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.



Nom :

Prénom :

**LISTE DES ETABLISSEMENTS EN REP+**

0061673L	E.E.PU	NICE	ARIANE CASSIN	SV
0061147P	E.E.PU	NICE	ARIANE PAGNOL	SV
0060397Z	E.E.PU	NICE	ARIANE PIAGET	SV
0060396Y	E.E.PU	NICE	ARIANE PREVERT	SV
0061355R	E.M.PU	NICE	ARIANE LAURIERS ROSES MAT	SV
0061275D	E.M.PU	NICE	ARIANE MANOIR MAT	SV
0061354P	E.M.PU	NICE	ARIANE MESANGES MAT	SV
0060398A	E.M.PU	NICE	ARIANE MURIERS MAT	SV
0061084W	E.M.PU	NICE	ARIANE VAL D'ARIANE MAT	SV
0061403T	E.E.PU	DRAP	CONDAMINE	SV
0060441X	E.E.PU	NICE	BON VOYAGE 1	SV
0060440W	E.E.PU	NICE	BON VOYAGE 2	SV
0062086K	E.E.PU	NICE	CEZAIRE	SV
0061652N	E.E.PU	NICE	PASTEUR	SV
0061286R	E.M.PU	NICE	BON VOYAGE MAT	SV
0060642R	E.M.PU	NICE	PASTEUR MAT	SV
0061525A	E.M.PU	NICE	AQUARELLE MAT	SV
0061757C	E.E.PU	NICE	SAINT CHARLES	SV
0060465Y	E.M.PU	NICE	SAINT CHARLES MAT	SV
0061223X	E.E.PU	NICE	BOIS DE BOULOGNE	SV
0060344S	E.E.PU	NICE	DIGUE DES FRANCAIS 1	Vacant
0060345T	E.E.PU	NICE	DIGUE DES FRANCAIS 2	SV
0061226A	E.M.PU	NICE	BOIS DE BOULOGNE 1 MAT	SV
0060640N	E.M.PU	NICE	DIGUE DES FRANCAIS 1 MAT	Vacant
0061273B	E.M.PU	NICE	ORCHIDEES MAT	SV
0061845Y	E.E.PU	NICE	MOULINS	SV
0060900W	E.M.PU	NICE	MOULINS MAT	SV
0060350Y	E.E.PU	NICE	FLORE 1	SV
0060351Z	E.E.PU	NICE	FLORE 2	SV
0060352A	E.M.PU	NICE	FLORE MAT	SV

JAUBERT-Nice

NUCERA-Nice

ROMAINS-Nice

**Mettre un n° d'ordre (sans obligation de hiérarchiser tous les postes)**

SV susceptible d'être vacant



Poste à profil

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 11 MAI 2018

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  en délégation  
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

---

Je déclare être candidat(e) au poste de :

Directeur REP + (retourner la liste ci-jointe avec un numéro d'ordre)

A ..... le  
(signature)

---

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

A .....le  
(signature)

## SITUATION INDEMNITAIRE DES DIRECTEURS D'ECOLE

Les directeurs d'école perçoivent l'ISAE (100€/mois) à laquelle s'ajoute une indemnité de sujétions spéciales et une bonification indiciaire

### L'indemnité de sujétions spéciales

NOMBRE DE CLASSES	ECOLES EN REP			ECOLES EN REP +			ECOLES HORS REP/REP+		
	IND PART FIXE	IND PART VARIABLE	MONTANT MENSUEL	IND PART FIXE	IND PART VARIABLE	MONTANT MENSUEL	IND PART FIXE	IND PART VARIABLE	MONTANT MENSUEL
2 - 3	129,56 €	50,00 €	179,56 €	161,95 €	62,50 €	224,45 €	107,97 €	41,66 €	149,63 €
4 - 9	129,56 €	70,00 €	199,56 €	161,95 €	87,50 €	249,45 €	107,97 €	58,33 €	166,30 €
10 et +	129,56 €	90,00 €	219,56 €	161,95 €	112,50 €	274,45 €	107,97 €	75,00 €	182,97 €

### La bonification indiciaire

Pour tous les directeurs d'école sans distinction de la notion de REP ou REP +

Groupe	Nombre de classes	Rajout de points d'indice	TOTAL MENSUEL	NBI	Montant	TOTAL MENSUEL
2	2 - 4	16	74,97 €	8	37,48 €	112,45 €
3	5 - 9	30	140,58 €	8	37,48 €	178,06 €
4	10 et +	40	187,44 €	8	37,48 €	224,92 €

Les montants indiqués sont mensuels en euros bruts

Valeur du point d'indice au 01/02/2017 : 4,686 euros